Nov.2020-TELETRAVAIL 100% pour la sécurité sanitaire de tou.tes

L'attitude des entreprises françaises du numérique ne serait-elle pas irresponsable ?

Alors que celles-ci, afin d'assurer la continuité de service pour leurs clients, et donc afin d'assurer leurs revenus, ont placé quasi immédiatement tou.tes leurs salarié.es en télétravail à 100 % lors du premier confinement, ces mêmes entreprises tentent aujourd'hui de revenir en arrière, n'ayant pas renoncé à leur **hostilité au télétravail, hostilité inscrite au plus profond de leur ADN !**

Un comble quand on se dit entreprise du digital !!

Où est l'agilité et le sens de la responsabilité dont elles se targuent ?

Actuellement alors que la pandémie flambe à nouveau et que tout le monde doit faire preuve de responsabilité pour lui-même, pour ses proches, pour l'ensemble du pays, pour les personnels soignants, et les travailleurs.euses de première ligne, les entreprises du numérique renâclent et continuent à imposer des déplacements inutiles et dangereux pour tout.es, à leurs salarié.es, allant jusqu'à fournir à leurs salarié.es des attestations de déplacement mensongères pour justifier le refus du télétravail à 100 % pendant ce second confinement.

Les ESN/SSII ne doivent pas se cacher derrière le petit doigt des exigences des clients qui constituent souvent des prétextes et des dédouanements de responsabilité de nos employeurs.

Par la voix de sa ministre du Travail, Élisabeth Borne, le gouvernement, pourtant peu enclin à forcer la main aux entreprises, a décrété le **télétravail à 100 % obligatoire** pour les entreprises qui le peuvent, c'est-à-dire pour toutes nos entreprises du numérique, et tou.tes leurs salarié.es du fait de nos métiers et activités ! Des menaces de sanctions sont même brandies à l'encontre des entreprises qui ne seraient pas responsables et citoyennes, c'est dire la gravité et l'enjeu !

Pour autant certaines entreprises ne jouent pas le jeu de la sécurité sanitaire du pays.

Et ce au risque de permettre au Covid19 de continuer à circuler, de déborder les services de réanimation, de tuer !

Nos entreprises du secteur numérique sont parmi celles qui seront le moins impactées économiquement par cette crise sanitaire, du fait de ses outils, de son activité, de ses salarié.es et de leurs compétences.

Elles n'ont **aucune excuse** pour ne pas faire preuve de **solidarité absolue** en acceptant exceptionnellement sur ces périodes de chaos sanitaire, un **télétravail à 100%.** Aucune excuse n'est valable, pas même la cyberattaque, que les assurances du Groupe prennent en charge suite à la plainte déposée.

Ce mode de travail pendant le premier confinement a prouvé son absolue efficacité et productivité.

Les ESN/SSII et autres éditeurs et entreprises françaises du numérique doivent faire preuve de responsabilité sociétale et de solidarité nationale pendant cette crise sanitaire meurtrière du Covid19 ! Elles ne doivent pas réitérer le comportement coupable du patronat français d'il y a plusieurs décennies face à cet ennemi meurtrier.

Elles ne doivent pas collaborer avec le virus.

Elles sont déjà juridiquement responsables de la sécurité de leurs salarié.es.

Elles sont désormais comptables de la sécurité de tou.te.s les citoyen.nes, comme chacun.e de nous !

Qu'elles ne l'oublient pas !

